

Conseil d'administration
Quimper Cornouaille Développement
26 Juin 2017

Procès-verbal de réunion

Membres présents (ayant voix délibérative) :

François MARTIN (Etat), Ludovic JOLIVET, Alain DECOURCHELLE, Christian CORROLLER, Christian KERIBIN, Jean-Hubert PETILLON, Hervé HERRY, Didier LENNON (Quimper Bretagne Occidentale), Sébastien MIOSSÉ (Quimperlé Communauté), Pierre PLOUZENNEC (CCHPB), Roger LE GOFF (CC Pays fousnantais), Françoise RANNOU (Chambre d'Agriculture), André FIDELIN (CCA), Benoit LAURIOU (CC Cap Sizun Pointe du Raz), Raynald TANTER (CCPBS), Erwan LE FLOC'H (Douarnenez Communauté), Florence CROM (SIOCA) ;

Membres excusés :

Pascal LELARGE (Etat), Karim GHACHEM (Conseil régional), Jean-Marc TANGUY (CD29), Gilbert GRAMOULLE, Claude RAVALEC (CCIMBO), André GUENEGAN (SYMESCOTO) ;

Membres excusés ayant donné pouvoirs :

Guillaume MENGUY, Claire LEVRY-GERARD (Quimper Bretagne Occidentale) ;

Autres participants sans voix délibérative :

Michel CANEVET (CCHPB), Jean-Michel GUILLOU (Conseil de Développement), Kim LAFLEUR, Nicolas KERLOCH, Emmanuelle HERVE, Hélène RIALLAND, Elisabeth COLIN, Pauline CHALAUX(QCD), Hervé LE FLOCH (Chambre d'agriculture du Finistère) ;

Le 26 Juin 2017, les membres du Conseil d'administration de l'association se sont réunis à la Mairie de Quimper.

La séance est présidée par Ludovic JOLIVET. Le secrétariat de séance est assuré par Hervé HERRY.

Le Président ouvre la séance à 9h40 et constate que le quorum est atteint :

- 18 membres sur les 25 membres de l'Assemblée générale ayant une voix délibérative sont présents ou ont donné pouvoir

Les instances sont ainsi constituées peuvent valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

L'ordre du jour est abordé dans l'ordre prévu :

1. Convention QCD-Région pour le DLAL FEAMP
2. Destination : Réponse à l'appel à projet régional « Destination »
3. Salon Breizh Transition 2017
4. Contrat de partenariat : Répartition de l'enveloppe 2017 et valorisation des projets majeurs
5. Numérique : affectation des prises
6. Pôle métropolitain : composition du comité stratégique
7. Questions diverses

1. Convention QCD-Région pour le DLAL FEAMP

Raynald TANTER explique que pour pouvoir mobiliser les fonds réservés à la Cornouaille dans le cadre de l'enveloppe DLAL FEAMP, une convention doit être rédigée et signée entre la Région et Quimper Cornouaille Développement. Cela s'assortit de la signature d'un GALPA (Groupe d'action locale Pêche Aquaculture). La gouvernance mise en place en Bretagne pour l'attribution des fonds DLAL FEAMP fait intervenir une commission mer et littoral (CML), composée pour moitié d'élus et pour l'autre moitié d'acteurs privés, avec une représentation significative des secteurs de la pêche et de l'aquaculture. Sa composition a été validée en commission maritime au mois de mai.

Par ailleurs, la commission Européenne désigne sous le terme générique de GALPA (Groupe d'Action Locale Pêche Aquaculture), les structures en charge du DLAL FEAMP. Quimper Cornouaille Développement sera la structure porteuse du GALPA Cornouaille.

Ludovic JOLIVET invite l'assemblée à s'exprimer puis soumet au vote.

Le Conseil d'Administration :

- reconnaît l'institution du Groupe d'Action Local Pêche et Aquaculture (GALPA) de Cornouaille,
- accepte que Quimper Cornouaille Développement soit la structure porteuse du GALPA de Cornouaille, doté d'une enveloppe FEAMP de 1 191 754 euros pour la mise en œuvre du DLAL FEAMP sur la période 2014-2020,
- accepte que le Président de la structure porteuse soit le Président du GALPA,
- valide le projet de convention qui sera signée entre Quimper Cornouaille Développement, la structure porteuse du GALPA, et la région Bretagne (voir annexe 1)
- autorise le Président à signer tous les actes juridiques, administratifs et financiers qui se rapportent au GALPA dont la convention entre le GALPA de Cornouaille et la région Bretagne,
- valide la maquette financière et la stratégie de développement local, le programme d'actions DLAL FEAMP, présentés ci-dessus,
- valide la composition de la CML (nom des structures membres) jointe à ce rapport (annexe 3)
- si la Commission Mer et Littoral (CML) et le GALPA de Cornouaille ont 2 présidents distincts, le Conseil d'Administration du QCD autorise la délégation de signature du président du GALPA au Président de la Commission Mer et Littoral (CML), qui sera désigné lors de sa première réunion, pour les actes relatifs au fonctionnement de la CML (invitations, compte-rendu,...),
- délègue au Comité Unique de Programmation sur proposition de la Commission Mer et Littoral, le pouvoir de délibération sur les propositions d'opérations qui leur sont soumises, ainsi que sur l'ensemble des modifications de la stratégie du GALPA de Cornouaille, que la convention

GALPA Cornouaille – Région Bretagne, autorise (évolution de la composition de la CML, des fiches actions, de la maquette financière, etc.) ;

2. Destination : Réponse à l'appel à projet régional « Destination »

Roger LE GOFF indique que pour financer l'élaboration de la stratégie intégrée de développement touristique, la Destination Quimper Cornouaille, à travers ses deux structures facilitatrices « Quimper Cornouaille Développement » et l'« Agence Ouest Cornouaille Développement », il propose de répondre à nouveau à l'appel à projet, 2nd volet. Cette réponse porterait sur l'ingénierie, mobilisation et animation de la Destination et une étude pour une stratégie intégrée de développement touristique : réalisation de la phase d'élaboration du programme opérationnel.

Ludovic JOLIVET invite l'assemblée à faire part de ses questions ou remarques.

Le Conseil d'administration s'engage à l'unanimité :

- à valider le plan de financement joint à la convocation ;
- à solliciter une subvention régionale d'un montant de 50 000 € dans le cadre de l'appel à projets Destination ;
- à s'engager à reverser à l'A OCD la subvention correspondant à l'ingénierie mise à disposition pour ces actions ;
- à valider les actions proposées ;

3. Salon Breizh Transition 2017-Convention de partenariat entre SEM Quimper Évènements et Quimper Cornouaille Développement

Sébastien MIOSSEC rappelle que le salon sera organisé les 16 et 17 novembre prochain au Parc des expositions Quimper Cornouaille, sous la forme d'un salon professionnel. Ce carrefour de la transition énergétique s'organise autour de 4 thèmes : les réseaux intelligents, la mobilité durable, les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Quimper Cornouaille Développement (QCD), comme la première édition, promeut cette manifestation qui contribue au rayonnement de la Cornouaille sur les questions de la transition énergétique. Par ce partenariat avec la SEM Quimper Évènement, QCD renouvelle son soutien pour l'organisation du salon et inscrit officiellement l'agence comme partenaire officiel. Cette implication inclut de soutenir à hauteur de 10 000 € TTC la SEM Quimper Évènement.

Ludovic JOLIVET invite l'assemblée à faire part de ses questions ou remarques.

Le Conseil d'administration autorise à l'unanimité le partenariat avec la SEM Quimper Évènement pour le salon Breizh Transition 2017 et autorise le Président à déléguer sa signature au vice-Président de QCD pour signer la convention.

4. Contrat de partenariat : répartition de l'enveloppe 2017 et valorisation des projets majeurs

Michel CANEVET rappelle la venue de Laurence Fortin à Quimper le soir même. Il précise que les projets majeurs (ceux qui n'ont pas besoin de validation en CUP) ont déjà été identifiés : le PEM de

Quimper, le Haut débit dans le Cap Sizun, Toul Car Bras de Treffiagat, la piscine de Douarnenez , le Stade Guy Piriou de Concarneau et la plateforme d'initiative locale de Quimper.

L'autre préoccupation réside dans la capacité à soutenir les évènements nautiques et à mobiliser des crédits de fonctionnement, car ceux-ci sont indispensables pour accompagner les projets Leader. Ce raisonnement est parfaitement en phase avec les réflexions menées par le Conseil de Développement de Cornouaille.

Ludovic JOLIVET invite l'assemblée à faire part de ses questions ou remarques.

Le Conseil d'administration valide à l'unanimité la répartition de l'enveloppe pour 2017 ainsi que le choix du scénario privilégié.

5. Bretagne Très Haut Débit(BTHD)-Phase 2-2019-2023-Attribution du nombre de prises par EPCI

Jean-Hubert PETILLON précise qu'il y a 117 000 prises à répartir sur le Finistère, sur les 400 000 prises attribuées à la phase 2 pour la Bretagne. Sur la Cornouaille, cela représente 47 688 prises à répartir.

Dans le cadre de la répartition de la phase 2, il faut tenir compte de certaines obligations qui nous sont imposées. Le délégataire THD Bretagne, désigné par Mégalis Bretagne, nous impose 14 974 prises de façon à ce qu'il s'assure que le réseau construit sera utilisé par au moins un opérateur télécom. L'autorité de régulation des communications électroniques et des postes(ARCEP), impose également un minimum de 1000 prises par nœud de raccordement optique (NRO), sinon le réseau ne sera pas opéré par des FAI(fournisseurs accès internet). Par ailleurs, le Conseil Département du Finistère souhaite que certains sites dédiés soient raccordés (musées, collèges...). Enfin, les secteurs ayant déjà bénéficié de montée en débit (MED) seront traités en dernier (fin phase 3).

Après avoir fait le tour des 8 EPCI et au vu du nombre de prises souhaitées par chacun, il faudrait 57000 prises, soit 10 000 de plus qu'attribuées. Il est donc évident qu'aucun scénario ne convient à toutes les collectivités.

Le scénario privilégié repose donc sur le fait que la répartition ne prend pas en compte les déploiements opérés par Orange en zone AMII, que le million d'euros pour le Cap Sizun est validé par la Région (ce qui permettra au Cap Sizun d'obtenir 2247 prises), et enfin que pour QBO aucune prise supplémentaire ne sera créditée car le délégataire a déjà imposé 2864 prises.

Cela représente donc un total de 42577 prises à répartir sur 7 EPCI(Hors QBO), en appliquant une répartition à la proportionnelle sur la volumétrie restante, soit 4301 pour le Cap Sizun-Pointe du Raz, 3595 pour le Haut Pays Bigouden, 9797 pour le Pays Bigouden Sud, 6610 pour le Pays Fouesnantais, 6421 pour Concarneau Cornouaille Agglomération, 764 pour Douarnenez Communauté et, 11088 pour Quimperlé Communauté.

Il convient maintenant à chaque entité de travailler sur les zones à fibrer dans cette 2^{ème} phase.

Pierre PLOUZENEC demande quelle est la position de la Région concernant l'attribution des prises du Cap Sizun ?

Jean-Hubert PETILLON confirme que la Région n'a pas encore validé mais que la solidarité territoriale est autorisée.

Roger LE GOFF tient à signaler que la répartition proposée en séance n'est pas celle proposée en Bureau de QCD. Il faut également parler des zones AMII qui ont été équipée directement par Orange. Le problème majeur concernant le pays fouesnantais est économique en raison d'un grand nombre de campings. La répartition n'est pas correcte et estime que la Région devrait faire un effort en raison de l'éloignement de la Cornouaille.

Jean-Hubert PETILLON précise qu'il a bien pris note des remarques des EPCI. Pour ce qui est des zones AMII, elles sont confiées directement à Orange pour le fibrage. Cela permet à la Bretagne de monter ses plans de financement avec une participation financière des EPCI de 445€/prise. Sans ces zones, le prix serait plus élevé.

Pierre PLOUZENNEC partage l'avis de Roger LE GOFF. Par contre, il faut que l'on accompagne les territoires qui sont en déficit. On ne peut attendre 2024 pour avoir la fibre.

Roger LE GOFF indique que l'autre solution est la montée en débit.

Ludovic JOLIVET indique que pour garder les entreprises sur le territoire, il est important d'avoir le haut débit.

Pierre PLOUZENNEC estime que l'on axe beaucoup sur les entreprises mais que sur certain territoire, l'attractivité repose sur la qualité résidentielle. Beaucoup d'entreprise n'ont pas pris la fibre car cela est trop couteux.

Roger LE GOFF précise qu'il faut prioriser l'ensemble des collègues et non qu'une partie.

Ludovic JOLIVET propose de renégocier le nombre de prises avec Loïg Chesnay Girard, Président de Région.

Pierre PLOUZENNEC rappelle que la position de la Cornouaille n'a pas d'incidence sur les autres territoires. Cela se démontre par la somme de un million d'euros réservée sur l'enveloppe de la Cornouaille pour le Cap Sizun de manière solidaire.

Sébastien MIOSSEC souhaite que les petites zones avec des entreprises isolées soient également câblées. Il faut qu'il y ait une certaine souplesse pour les EPCI suivant les besoins.

Ludovic JOLIVET invite l'assemblée à faire part de ses questions ou remarques et passe aux votes :

Votes contre : Roger LE GOFF & Raynald TANTER

Le Conseil d'administration valide la répartition du nombre de prises attribuées par EPCI en Phase 2 de BTHD afin de permettre la territorialisation de celles-ci dans un second temps.

6. Pôle métropolitain de Cornouaille : composition du comité stratégique

Kim LAFLEUR indique que suite à la résolution prise en Conseil d'Administration de mars de solliciter une mission d'accompagnement à la création d'un pôle métropolitain, 3 cabinets ont été retenus. Un comité stratégique a été mis en place et se compose de Ludovic Jolivet, Erwan Le Floch, Raynald Tanter et André Fidelin.

Le cabinet retenu aura pour mission de rédiger le projet de territoire 2018-2030, de préciser les compétences et les champs d'actions du pôle métropolitain, de définir les conditions techniques et juridiques de mise en œuvre et d'accompagner QCD et les EPCI dans la création effective du pôle.

Ludovic JOLIVET précise que les cabinets retenus connaissent bien ce qu'est un pôle métropolitain. Notre travail est d'anticiper et non de se précipiter.

Michel CANEVET indique que le pôle métropolitain va permettre d'avancer pour avoir des intérêts convergents, surtout sur les questions de mobilité.

Ludovic JOLIVET ajoute qu'il n'y a aucune obligation à intégrer le pôle métropolitain. Ceux qui ne veulent pas, n'iront pas.

André FIDELIN abonde et confirme que le pôle métropolitain se met déjà en place avec la création de l'Union Hospitalière de Cornouaille par exemple. Si on veut se développer, il faut une instance élargie. On a besoin d'avoir une signalétique, une entité identifiable face à Brest et Lorient.

Ludovic JOLIVET confirme que l'on ne part pas de zéro avec QCD et l'ensemble de ses missions.

Erwan LE FLOCH estime que ce pôle est un outil qui s'offre à nous. Mais il ne sera réussi que si tout le monde y adhère, tout comme le syndicat mixte.

Pierre PLOUZENNEC rejoint ce que dit Erwan LE FLOCH, il ne faut pas que ce soit juste une réorganisation de QCD. Suite à la réception des offres, il demande le tarif des cabinets qui ont répondu ?

Ludovic JOLIVET répond à Pierre PLOUZENNEC. Il faut se concentrer sur le projet. Cornouaille 2030 a été fait en 2 ans, je ne suis donc pas inquiet.

Hervé HERRY précise que Cornouaille 2030 était plus un diagnostic qu'un véritable projet. Le pôle métropolitain doit établir un projet opérationnel.

Sébastien MIOSSEC estime qu'il est important de renforcer, consolider la Cornouaille. Le pôle métropolitain est une bonne perspective et est bien plus engageant que l'adhésion à l'agence. Les discussions en Bureau communautaire amènent à dire que Quimperlé Communauté ne s'engagera pas dans le pôle métropolitain. Plus la Cornouaille se structure autour de Quimper, plus Quimperlé Communauté s'éloigne.

Ludovic JOLIVET confirme que le message de Quimperlé Communauté a toujours été clair et les territoires sont libres de choisir.

Pierre PLOUZENNEC respecte la décision de Quimperlé Communauté. On va donc entamer une phase de discussion.

Ludovic JOLIVET invite Quimperlé Communauté à participer à l'élaboration du projet. Le périmètre évolue avec le temps mais préfère un territoire cohérent.

Sébastien MIOSSEC précise qu'ils sont fortement engagés vers Lorient et peu vers la Cornouaille.

Pierre PLOUZENNEC confirme que l'on doit intégrer de fait Quimperlé. Après il faudra faire la différence entre être membre cofondateur et membre associé.

Hervé HERRY précise que le pôle métropolitain ne doit pas être regardé comme un territoire, mais comme un projet. Souhaite que Quimperlé attende avant de prendre une décision car on ne connaît pas encore le projet, et peut être que celui qui en sortira vous plaira.

Sébastien MIOSSEC trouve qu'il ne faut pas écrire un projet juste pour respecter les frontières et pour intégrer Quimperlé. Aujourd'hui, nos dynamiques de déplacement viennent à 80 % de Lorient, donc Quimperlé n'est pas indispensable dans l'élaboration du pôle métropolitain. Mais il accepte de participer aux échanges sur le pôle.

Ludovic JOLIVET précise qu'il est normal que Quimperlé ne se tourne pas vers le pôle métropolitain en raison des flux économiques, financiers et de déplacements, mais rien n'est figé.

Roger LE GOFF estime qu'il faudra également faire en fonction du devenir des départements. Si les départements s'arrêtent, ce sera peut-être une force de compter sur un pôle métropolitain.

Ludovic JOLIVET confirme mais une seule agglomération ne va pas pouvoir gérer toutes les actions du département, il faudra que l'on s'adapte.

Michel CANEVET précise que ceux qui vont participer à l'élaboration du pôle métropolitain, ce sont ceux qui vont adhérer au futur schéma de cohérence territoriale (Scot).

André FIDELIN demande ce qu'en pense Monsieur le Préfet ?

Ludovic JOLIVET indique que Monsieur le Préfet estime que l'on intervient à une toute petite échelle en termes de communication par rapport à nos voisins de Brest.

Raynald TANTER rajoute que dans la composition des territoires, sur le volet maritime, le fait de s'arrêter sur le pays de Cornouaille, nos amis de Lorient se voient très bien se regrouper dans une force de Bretagne Sud. Il faut s'inscrire dans la démarche de travailler ensemble.

Ludovic JOLIVET conclue en insistant sur le fait qu'en Cornouaille, il faut travailler autant avec Brest, qu'avec Lorient. Si les flux évoluent, on retravaillera le périmètre, celui-ci n'est pas figé.

7. Questions diverses

➤ Dépôt de la marque « Destination Quimper Cornouaille »

La Région Bretagne souhaite protéger les noms des 10 Destinations bretonnes afin de continuer à les utiliser librement. Quimper Cornouaille Développement demande donc aux membres du Conseil d'administration l'autorisation de déposer la marque « Destination Quimper Cornouaille » à l'institut national de la propriété industrielle (INPI).

Le Conseil d'administration autorise, à l'unanimité, Quimper Cornouaille Développement à procéder aux démarches nécessaires en vue du dépôt de la marque « Destination Quimper Cornouaille » et autorise son Président à signer les pièces obligatoires.

➤ **Les Assises de la mer et de la Pêche du 21 et 22 septembre 2017**

Les Assises de la mer et de la pêche se dérouleront les 21 et 22 septembre prochain à Quimper. Cinq EPCI dont Quimper Bretagne occidentale participent à l'organisation de cet évènement dont l'objectif est d'avoir un stand commun et des actions communes à l'échelle de la Cornouaille.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Ludovic JOLIVET clôt la séance à 12h30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le Président et par le Secrétaire.

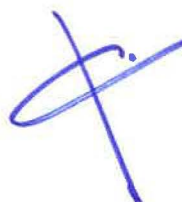
Le Président

Ludovic JOLIVET



Le Secrétaire

Hervé HERRY



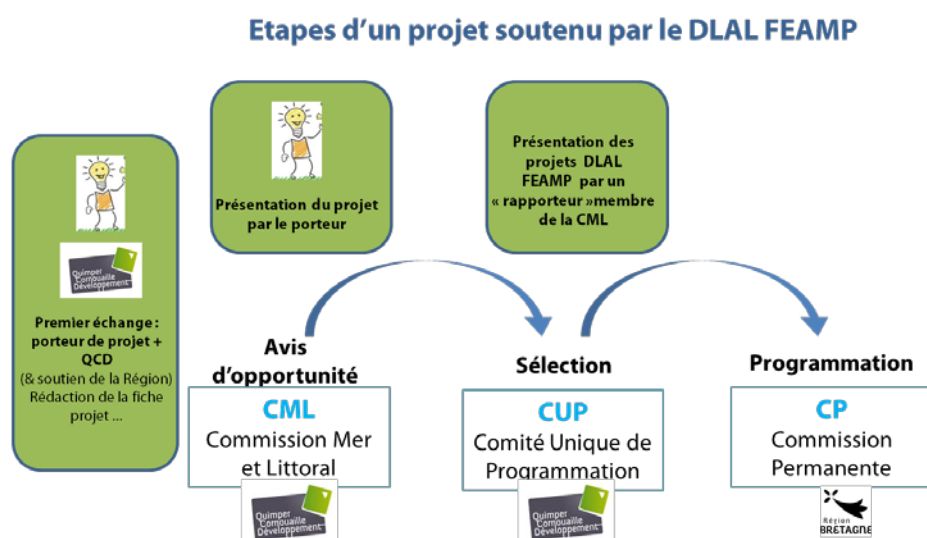
Convention QCD – région Bretagne pour le DLAL FEAMP

Une enveloppe de 1 191 754 € de FEAMP a été réservée à la Cornouaille par délibération du Conseil Régional du 14 février 2017.

Afin de pouvoir mobiliser ces fonds, **une convention doit être rédigée et signée entre la Région, et Quimper Cornouaille Développement** (modèle annexe 1).

Depuis l'envoi de la candidature cornouaillaise pour le DLAL du FEAMP à la Région en 2016, **la stratégie et la ventilation de la maquette financière ont évolué**, l'enveloppe allouée à la Cornouaille étant inférieure à celle sollicitée (2.7 M€). Ces évolutions ont été validées par la Commission Maritime de Quimper Cornouaille Développement, présidée par André Fidelin et Raynald Tanter, le 22 mai 2017. Le résumé de la stratégie, intégrant ces modifications, figure en annexe de ce rapport.

La gouvernance mise en place en Bretagne pour l'attribution des fonds DLAL FEAMP fait intervenir une **Commission Mer et Littoral (CML)**. Comme le CUP, cette commission est composée pour moitié d'élus (régionaux, départementaux, et des EPCI cornouaillais), et pour autre moitié d'acteurs privés, avec une représentation significative des secteurs de la pêche et de l'aquaculture. Sa composition, validée en commission maritime de QCD le 22 mai 2017, figure en annexe. Comme présenté sur le schéma qui suit, la CML reçoit les porteurs de projet pour émettre un avis d'opportunité, avant une sélection en CUP. Cette instance sera également un lieu d'échange entre secteur public et privé sur les dossiers qui concernent les filières halieutiques en Cornouaille.



Le **modèle de convention**, la **stratégie** et la **composition** de la CML doivent faire l'objet d'une délibération du Conseil d'Administration de QCD.

Par ailleurs, la Commission Européenne désigne sous le terme générique de **GALPA (Groupe d'Action Locale Pêche Aquaculture)** les structures en charge du DLAL FEAMP.

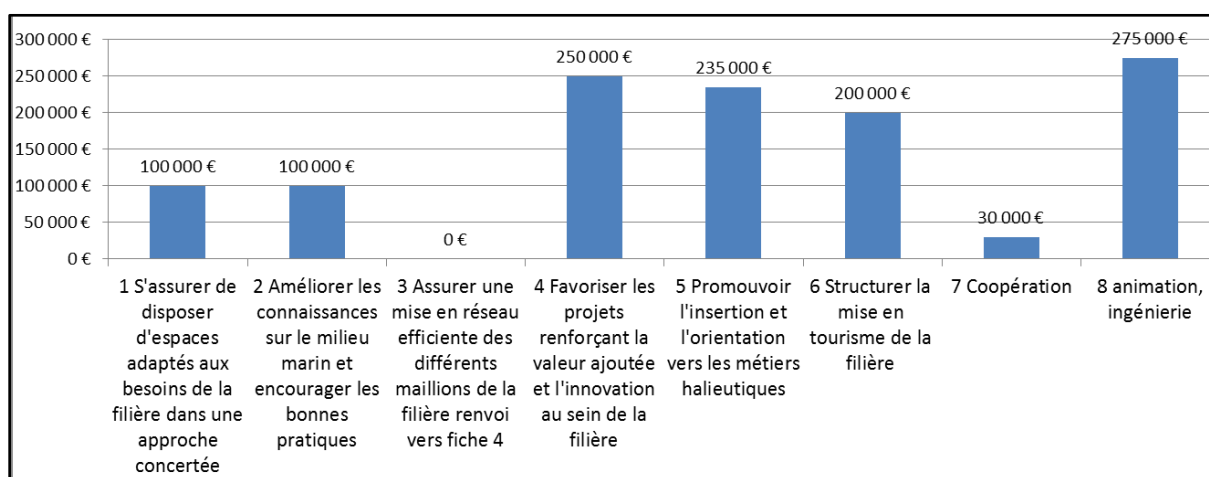
En Bretagne, la Région a fléché comme GALPA, les structures en charge du contrat de partenariat Europe-Région-Pays. Par conséquent Quimper Cornouaille développement sera la structure porteuse du GALPA Cornouaille. Aucune structure supplémentaire n'est créée.

Principaux éléments financiers

Pour mettre en œuvre sa stratégie, le Pays de Cornouaille dispose d'une enveloppe de 1.19 millions d'euros de FEAMP, avec des projets qui pourront être sélectionnés jusqu'en 2020. A ce montant de FEAMP viendront s'additionner l'équivalent de contreparties publiques. Les projets collectifs, innovants, expérimentaux seront encouragés, ce qui permettra aux porteurs de projet de bénéficier d'un taux d'aide publique jusqu'à 80%.

La répartition des montants entre les différentes fiches action s'est faite en fonction :

- du bilan de la démarche Axe 4 du FEP portée sur la Cornouaille de 2009 à 2013
- des enjeux prioritaires identifiés lors de la phase de candidature
- d'une estimation du coût des projets potentiellement éligibles aux différentes fiches action



Il est prévu de tenir une réunion d'information spécifique, au second semestre 2017, afin de promouvoir le démarrage du dispositif.

Résolution :

Le Conseil d'administration :

- reconnaît l'institution du Groupe d'Action Local Pêche et Aquaculture (GALPA) de Cornouaille,
- accepte que Quimper Cornouaille Développement soit la structure porteuse du GALPA de Cornouaille, doté d'une enveloppe FEAMP de 1 191 754 euros pour la mise en œuvre du DLAL FEAMP sur la période 2014-2020,
- accepte que le Président de la structure porteuse soit le Président du GALPA,

- valide le projet de convention qui sera signée entre Quimper Cornouaille Développement, la structure porteuse du GALPA, et la région Bretagne (voir annexe 1)
- autorise le Président à signer tous les actes juridiques, administratifs et financiers qui se rapportent au GALPA dont la convention entre le GALPA de Cornouaille et la région Bretagne,
- valide la maquette financière et la stratégie de développement local, le programme d'actions DLAL FEAMP, présentés ci-dessus,
- valide la composition de la CML (nom des structures membres) jointe à ce rapport
- (annexe 3)
- si la Commission Mer et Littoral (CML) et le GALPA de Cornouaille ont 2 présidents distincts, le Conseil d'Administration du QCD autorise la délégation de signature du président du GALPA au Président de la Commission Mer et Littoral (CML), qui sera désigné lors de sa première réunion, pour les actes relatifs au fonctionnement de la CML (invitations, compte-rendu,...),
- délègue au Comité Unique de Programmation sur proposition de la Commission Mer et Littoral, le pouvoir de délibération sur les propositions d'opérations qui leur sont soumises, ainsi que sur l'ensemble des modifications de la stratégie du GALPA de Cornouaille, que la convention GALPA Cornouaille – Région Bretagne, autorise (évolution de la composition de la CML, des fiches actions, de la maquette financière, etc.);

Le Président

Le Secrétaire

Ludovic JOLIVET

Hervé HERRY

Destination Quimper Cornouaille : Réponse à l'appel à projet régional « Destination »

Rappel

Lors du Conseil d'administration du 17 octobre 2016 (cf Annexe n°1), il a été validé que la Destination Quimper Cornouaille réponde à l'appel à projet Régional « Destinations » notamment sur le dossier :

- Conduite d'une étude pour une stratégie intégrée de développement touristique de la Destination Quimper Cornouaille, et écriture d'un plan d'actions.

Ce dossier s'inscrit dans le 2nd volet de l'appel à projet, « émergence de stratégies intégrées de développement touristique », financé à 70 %.

La réponse à ce 2nd volet de l'appel à projet et l'écriture d'une stratégie intégrée de développement touristique permettront par la suite de présenter des actions dans le 3^{ème} volet de l'appel à projet « mise en œuvre des plans d'actions répondant au cadre du volet 2 », financé à 50%.

Concernant la conduite d'une **étude pour une stratégie intégrée de développement touristique de la Destination Quimper Cornouaille**, et **l'écriture d'un plan d'actions** : une consultation de cabinets d'études a été lancée en décembre 2016. Au terme d'une analyse comparative des offres, c'est le cabinet ATEMIA qui a été retenu pour réaliser ce marché.

L'élaboration de la stratégie repose sur différentes phases :

1. La réalisation d'un diagnostic de l'action touristique ;
2. La définition d'un positionnement stratégique ;
3. L'élaboration du programme opérationnel des actions à mener sur les 5 prochaines années.

Les deux premières phases ont été inscrites dans la réponse à l'appel à projets en 2016. Il reste donc une tranche complémentaire à inscrire en 2017 pour pouvoir réaliser la troisième phase de l'étude.

Proposition

Afin de financer l'élaboration de la stratégie intégrée de développement touristique, la Destination Quimper Cornouaille à travers ses deux structures facilitatrices « Quimper Cornouaille Développement » et « Agence Ouest Cornouaille Développement », propose de répondre à nouveau à l'appel à projet, 2nd volet.

Cette réponse porterait sur les actions suivantes :

- Ingénierie, mobilisation et animation de la Destination ;
- Étude pour une stratégie intégrée de développement touristique : réalisation de la phase d'élaboration du programme opérationnel.

Le plan de financement de ces actions est détaillé ci-après.

Proposition de plan de financement

Volet 2 : émergence de **stratégies intégrées de développement touristique**

	Dépenses		Recettes	
	Maître d'ouvrage	Montant	Financeur	Montant
Ingénierie mobilisation et animation de la Destination	QCD	26 714 €	CRB (70%)	18 700 €
	AOCD	26 714 €	CRB (70%)	18 700 €
Bureau d'étude - Stratégie intégrée de destination (2 ^{ème} tranche en 2017)	QCD	18 000 €	CRB (70%)	12 600 €
			CRB (70%)	50 000 €
			QCD	11 632 €
			AOCD	9 796 €
TOTAL		71 428 €		71 428 €

Résolution :

Le Conseil d'Administration :

- valide le plan de financement ci-dessus,
- sollicite une subvention régionale d'un montant de 50 000 € dans le cadre de l'appel à projets Destination ;
- s'engage à reverser à l'AOCD la subvention correspondant à l'ingénierie mise à disposition pour ces actions,
- valide les actions proposées.

Salon Breizh Transition 2017 Convention de partenariat entre SEM Quimper Evènements et Quimper Cornouaille Développement

Après une 1^{ère} édition grand-public organisée en 2015 dans la perspective de la COP21, et qui avait réunie 7 000 visiteurs et 81 exposants, BREIZH TRANSITION 2017 prend la forme d'un Salon Professionnel et se tiendra les 16 & 17 novembre 2017 au parc expo de Quimper Cornouaille.

Ce **Carrefour de la Transition Énergétique** s'organise autour de 4 grands thèmes:

- les réseaux intelligents,
- la mobilité durable,
- les énergies renouvelables
- l'efficacité énergétique (bâtiments & process industriels).

Ainsi, le salon Breizh Transition 2017, d'envergure Régionale, s'adresse à l'ensemble des acteurs de la transition énergétique : entreprises, start-up, collectivités, institutions, avec pour objectif de :

- développer les échanges et les synergies entre les différents acteurs privés et publics
- favoriser la réalisation des projets et le développement des entreprises
- contribuer à la dynamique économique et environnementale des territoires

A ce jour, Quimper Bretagne Occidentale, le SDEF et la Région Bretagne ont reconduit leur partenariat à l'organisation de cet évènement. D'autre part, Engie et ENEDIS se sont d'ores et déjà positionnés en tant que « partenaire officiel » du salon. L'ensemble du programme du salon Breizh Transition est actuellement en cours d'élaboration mais sera connu d'ici la fin du mois de juin.

Quimper Cornouaille Développement, comme il l'avait fait à l'occasion de la première édition, promotionne cette manifestation qui contribue au rayonnement de la Cornouaille sur les questions de la transition énergétique.

QCD a intégré le comité de pilotage de l'opération depuis fin 2016 et par le présent partenariat, **QCD, souhaite renouveler son soutien à la SEM Quimper Évènement pour l'organisation du salon Breizh Transition et inscrire officiellement l'agence comme partenaire institutionnel. Cette implication inclus de soutenir à hauteur de 10 000€ TTC la SEM Quimper Évènement.** En contrepartie, QCD sera présent sur un stand pour promouvoir l'ensemble des services proposés par le pôle Transition énergétique : l'Espace Info Energie, le Conseil en Energie Partagé, Réseau TYNEO, et se verra confier le portage de la conférence sur l'efficacité énergétique qui se tiendra le vendredi 17 novembre matin.

Par ce partenariat, Quimper Cornouaille Développement, récent lauréat de la labellisation nationale – « Territoire à énergie Positive pour la Croissance Verte » – s'inscrit comme un acteur local souhaitant affirmer auprès de ses partenaires la volonté du territoire de s'impliquer sur les dossiers de la rénovation énergétique de l'habitat, des réductions de consommations d'énergie des patrimoines bâti publics, du développement des chaufferies bois énergies et de l'implantation des Energies Marines Renouvelables, de l'expérimentation des réseaux intelligents, etc.

Résolution :

Le Conseil d'administration :

- autorise le partenariat avec la SEM Quimper Évènement pour le salon Breizh Transition 2017 ;
- autorise le Président à déléguer sa signature au vice-Président de QCD pour signer la convention.

Le Président

Ludovic JOLIVET

Le Secrétaire

Hervé HERRY

Contrat de partenariat: répartition de l'enveloppe 2017 et valorisation des projets majeurs

1. Répartition de l'enveloppe

a) Rappel de la dotation projets pour la période 2014-2016

Le montant de l'enveloppe pour la période 2014-2016 était de 14 071 641 €. Au 31 décembre 2016, 8 917 560 € ont été consommés libérant ainsi un reliquat de 4 925 952 € pour la seconde phase.

Dotation	14 071 641 €
Montant programmé en CUP au 31/12/2016	8 917 560 €
RELIQUAT 2014/2016 (reventilé sur la base du périmètre pays 2017)	4 925 452 €

b) Dotation pour la période 2017

➤ Les crédits mobilisables pour la période 2017 proviennent :

- des reliquats d'enveloppes 2014-2016 restantes (et territorialement recalculés)
- du déblocage par anticipation de la révision d'1/4 de la nouvelle enveloppe de 12 M€

Nouvelle dotation 2017-2020	12 045 504 €
Dotation mobilisable 2017-2020 (reliquats + enveloppe péréquée)	16 971 456 €
Dotation mobilisable en 2017 (reliquats + ¼ enveloppe péréquée 2017-2020)	7 937 327 €

L'enveloppe dédiée pour l'année 2017 sera donc de 7 937 327€

➤ Poursuite de la programmation en CUP, sur la base :

- des nouveaux périmètres
- des anciens contrats (priorités 2014-2016)
- d'une recomposition des CUP adaptée au nouveau périmètre (sans Châteaulin).

c) Répartition de l'enveloppe 2017

La Région propose une répartition de l'enveloppe mobilisable en 2017, sur la base des maquettes 2014-2016:

	2014-2016 (% de la dotation)	2017 (en appliquant ces mêmes pourcentages)
Priorité 1: Une Cornouaille mobilisée sur l'économie et sur l'emploi	30	2 381 198 €
Priorité 2: Une Cornouaille maritime et touristique	18	1 428 719 €
Priorité 3: Une Cornouaille riche de ses centralités et mobilités	32	2 539 945 €
Axe Services collectifs essentiels	20	1 587 465 €
	100	7 937 327 €

La répartition de cette enveloppe devra être validée lors d'un prochain CUP, revue en fonction des dossiers en stocks.

2. Valorisation des montants accordés aux projets majeurs

Dans le cadre de la revoyure, la Région demande à ce que les montants correspondants aux projets majeurs soient inscrits dans les fiches qui doivent remonter pour le 30 juin, considérant que ces projets ne feront pas l'objet d'un passage en CUP.

	1 ^{ère} révision	Hypothèse 1	Hypothèse 2	Scénario privilégié
PEM de QUIMPER	2 M€ (12,5% *)	3,2 M€ (20%*)	3,2 M€ (20%*)	3,2 M€ (20%)
FTTH Cap Sizun	1 M€	1 M€	1 M€	1 M€
Piscine Douarnenez	600 000 €	600 000 €	600 000 €	600 000 €
Toul Car Bras	568 000 € (20%)	710 000 € (25%)	1 420 000 € (50%)	1 136 000 € (40%)
Stade Guy Piriou	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €
Plateforme d'initiative locale	xxx	xxxx	xxx	400 000 €
Reliquat disponible 2018-2020	2 175 355 €	833 355 €	123 355 €	7 355 €

(*)% du montant global du projet

Résolution :

Le Conseil d'Administration valide :

- la répartition de l'enveloppe pour 2017 ;
- le choix du scénario privilégié ;

Le Président

Le Secrétaire

Ludovic JOLIVET

Hervé HERRY

Bretagne Très Haut Débit [BTHD] Phase 2 - 2019-2023 Attribution du nombre de prises par EPCI

➤ 1° La méthodologie et le calendrier

Comme lors de la phase 1, le Conseil départemental du Finistère souhaite s'appuyer sur les Pays pour mener les échanges dans le but de déterminer les plaques de déploiement Phase 2.

Pour la Cornouaille, c'est Quimper Cornouaille Développement et plus particulièrement la commission numérique et THD, dirigée par Jean-Hubert PETILLON, qui est sollicitée pour travailler sur ce 2^{ème} volet du projet Bretagne Très Haut Débit. La commission s'est réunie pour aborder ce sujet les 21 avril et 7 juin dernier, une prochaine date est calée le 3 juillet prochain.

En parallèle de ces échanges collectifs, des rendez-vous individualisés ont été menés par Jean-Hubert PETILLON et Nicolas KERLOCH, avec l'ensemble des 8 EPCI de Cornouaille, pour appréhender les priorisations de chacun dans ce futur déploiement.

QCD validera, lors du CA du 2 octobre prochain, les plaques (également nommé SRO pour Sous-Répartiteur Optique), choisies et les remontera au département avant une validation de celles-ci en Commission départementale Programmation et financement 29 du 12 octobre 2017.

Par la suite, d'octobre à décembre 2017, les différentes structures auto-financeuses de BTHD : EPCI, CD29 et Région - devront valider ce déploiement, avant une ultime décision en comité syndical de Mégalis fin décembre 2017.

➤ 2° Volumétrie Phase 2

Après avoir planifié plus de 240 000 prises en Phase 1 (2014-2018), le déploiement de Bretagne Très Haut Débit prévoit de réaliser 400 000 prises en Phase 2 (2019-2023). A l'issue de ces 2 volets, il restera encore 51% du déploiement à réaliser entre 2024 et 2030.

De cette volumétrie régionale, au titre de la phase 2, **117 200 prises** ont été attribuées pour le **département du Finistère**. A titre de comparaison, l'Ille et Vilaine bénéficie de 87 000 prises, le Morbihan de 94 000 prises et les Côtes d'Armor de 102 000 prises.

Le nombre de prises créditées **pour la Cornouaille** est de **47 688 Prises** (hors CCPCP).

Néanmoins, pour le partage de ce volume de prises, certaines obligations nous sont imposées :

✓ **Prises imposées par le délégataire THD Bretagne**

Contrairement à la phase 1 où le choix des plaques incombait seulement aux collectivités partenaires du projet, Bretagne Très Haut Débit a désigné un délégataire pour la gestion de ce nouveau réseau. THD Bretagne (filiale à 100% d'Orange) exploite et commercialise le réseau fibre optique depuis Janvier 2016. Ce dernier a bâti son offre sur un plan d'affaire, qui, pour assurer l'équilibre financier de la Délégation de Service Public nécessite de raccorder des plaques dites Priorité 1 ou 2. Cette obligation permet de s'assurer que le réseau construit sera utilisé par au moins un opérateur télécom. En Cornouaille cela concerne 14 974 prises. Il reste ainsi à se répartir 32 714 prises.

Mais sur ce reste à fibrer, d'autres contraintes sont à prendre en compte :

✓ **Règlementation Technico-réglementaire**

Pour des raisons de commercialisation des prises auprès des fournisseurs d'accès à internet [FAI], l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes [ARCEP] impose un minimum de 1 000 prises par Nœud de Raccordement Optique [NRO], sinon le réseau ne sera pas opéré. Ainsi, en fonction des choix de plaques effectués, il convient de vérifier que ce seuil est atteint.

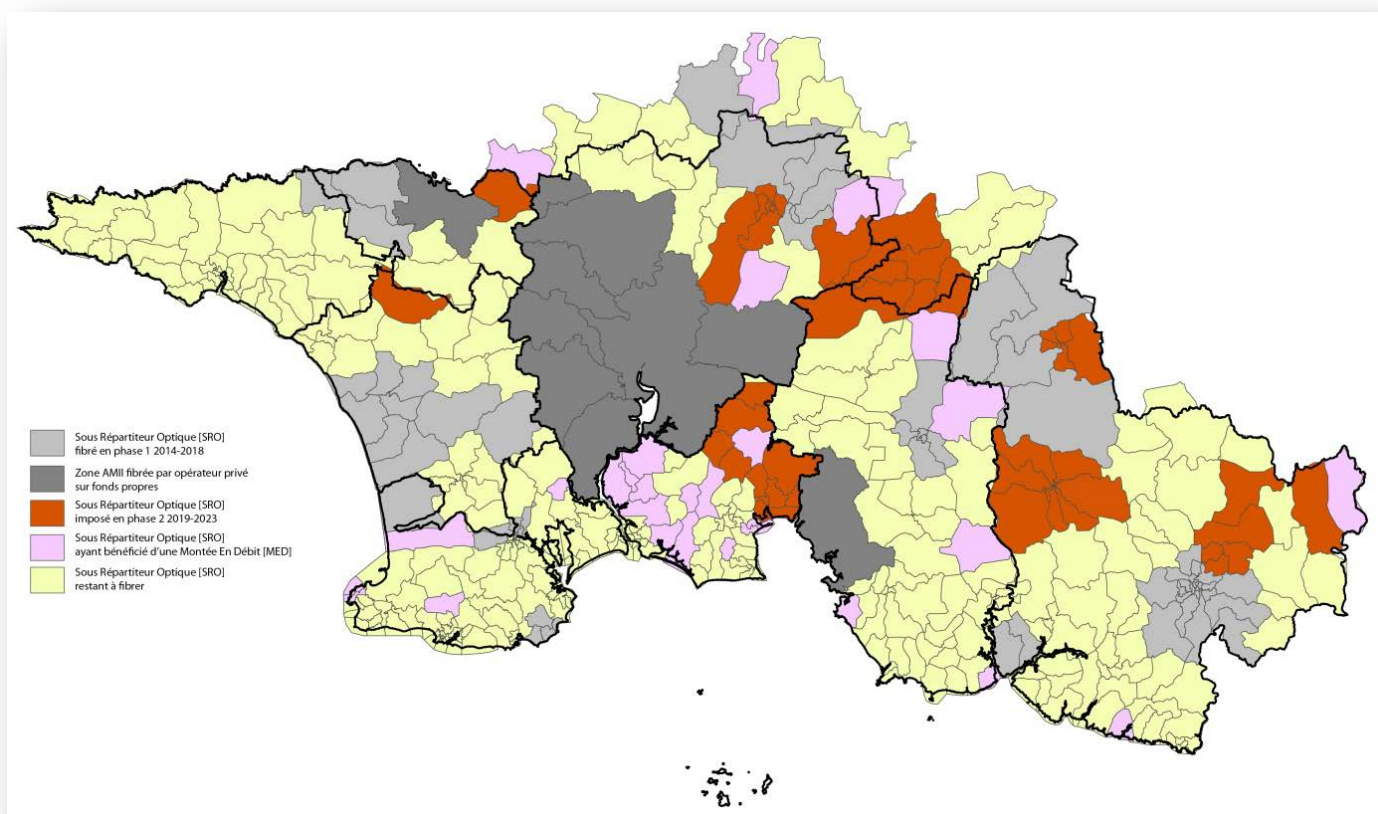
✓ **Volonté du CD29 de raccordement de sites dédiés**

Après analyse de la couverture internet des sites désignés « prioritaires », le CD29 nous a communiqué une liste de sites qu'il souhaiterait voir raccordés :

- Manoir de Kernault à Mellac
- Foyer de vie à Bannalec
- CDAS de Pont-l'Abbé
- IME La Clarté à Kerlaz
- Les collèges :
 - de Ker vihan à Fouesnant ;
 - de Penanroz à Pont-Aven ;
 - de Laennec à Pont-L'Abbé ;
 - Yves Cotty à Moëlan sur Mer ;
 - Paul Langevin au Guilvinec ;
 - Henri Le Moal à Plozevet ;
 - de Locqueran à Plouhinec.

✓ **Les montées en débit seront fibrées en dernier**

Il est rappelé que les secteurs ayant bénéficié de montées en débit [MED], dans le cadre de BTHD ou porté par des tiers, seront traités en dernier.



➤ 3° Quel choix pour les prises Phase 2 ?

Pour faciliter la répartition du nombre de prises par EPCI, QCD a élaboré 3 scénarii. Vous trouverez ci-après un résumé de ces 3 scénarii. Ceux-ci ont été débattus en commissions numérique et THD, ainsi que lors des RDV individualisés avec chacun des EPCI.

✓ Scénario 1 « à la proportionnelle »

Dans ce scénario, on regarde le poids de chaque EPCI, en nombre total de prises à réaliser sur la période 2014-2030, et on répercute cette part sur la volumétrie allouée à la Cornouaille en phase 2 (44 788 prises). En raison des obligations du délégataire, il convient de faire un léger ajustement.

✓ Scénario 2 « atteindre un minimum de couverture de 47% pour les EPCI »

Dans ce scénario, l'objectif est d'arriver à une couverture minimale de 47% des EPCI. En raison des obligations du délégataire, certain territoire dépasse ce seuil de 47%. Dans ce scénario un reliquat de 1000 prises resterait à attribuer.

✓ Scénario 3 « zones de mauvais débits + proportionnelle »

Dans ce scénario, il est recherché de couvrir les SRO dont au moins 50% des lignes ne disposent pas de 8 Mbit/s. Le nombre de prises restant est affecté à la proportionnelle selon le mécanisme du scénario 1.

A l'issu de ces échanges, il s'avère qu'aucun scénario ne satisfait l'ensemble des collectivités. Ainsi pour synthétiser l'ensemble du travail de concertation mené depuis le mois d'avril, un « scénario synthèse » explicité ci-dessous a été construit pour arriver au meilleur compromis possible.

Le scénario synthèse

Ce scénario repose sur le fait que :

- la répartition ne prend pas en compte les déploiements opérés par Orange en zone AMII,
- le million d'€ du contrat de partenariat pour le Cap-Sizun est validé par la région Bretagne, ce qui se traduit par un volume de prises de 2 247 prises bloquées pour la CCCSPR.
- pour QBO, compte tenu de la volumétrie imposée par le délégataire (2 864 prises), aucune prise ne seront créditées en sus à la collectivité.

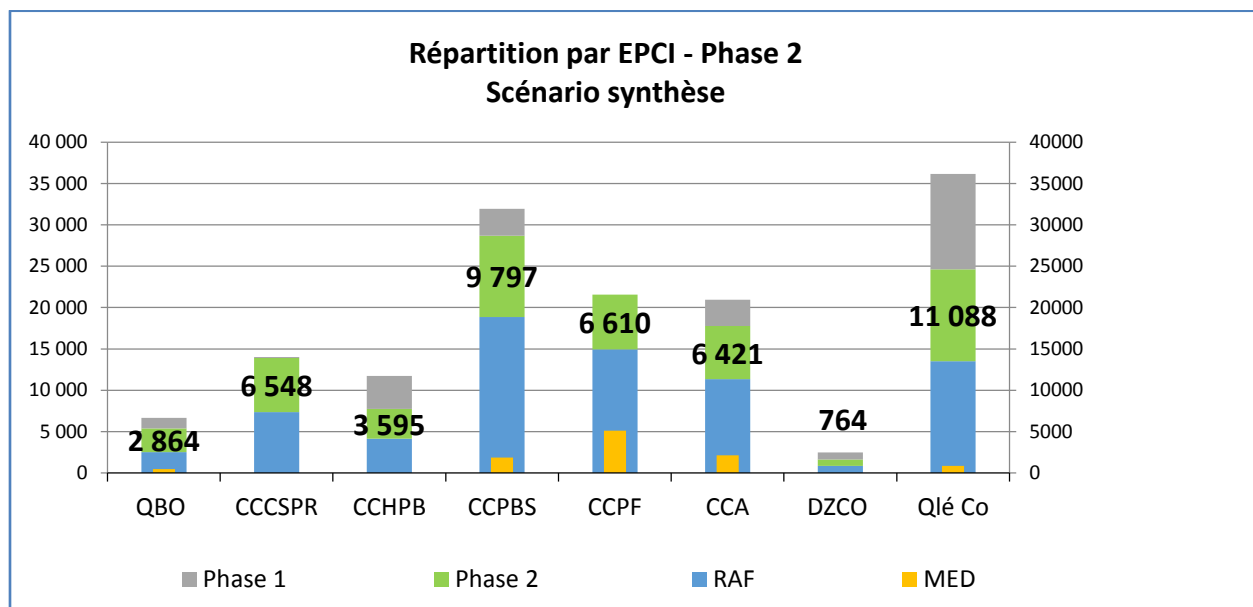
Ainsi, selon ce postulat, il reste 42 577 à se répartir entre 7 EPCI (hors QBO). En appliquant une répartition à la proportionnelle (du poids de ces 7 EPCI) sur la volumétrie restante, on obtient :

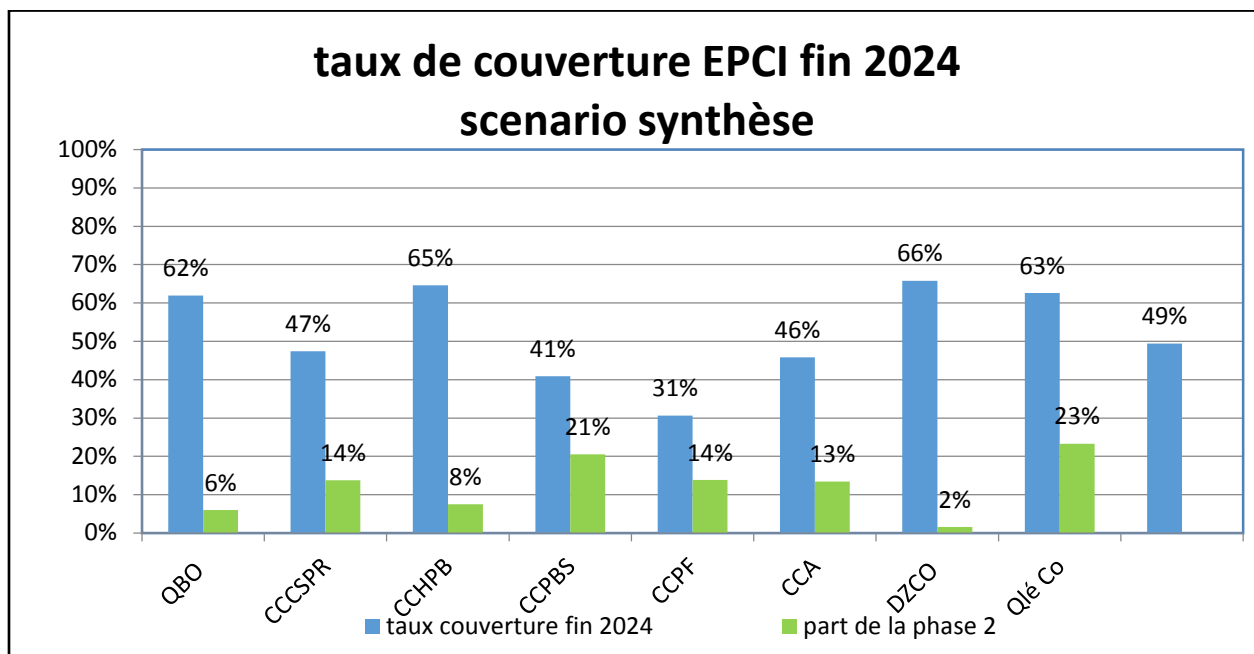
Construction du scénario synthèse Scénario	QBO	CCCSPR	CCHPB	CCPBS	CCPF	CCA	DZCO	Qlé Co	Total
Nombre total de prises BTGD à faire par EPCI de Cornouaille hors QBO		14 023	11 722	31 942	21 551	20 935	2 490	36 150	138 813
Part % (hors QBO)		10,10%	8,44%	23,01%	15,53%	15,08%	1,79%	26,04%	100,00%
Répartition à la Proportionnelle des 42 577 prises		4 301	3 595	9 797	6 610	6 421	764	11 088	42 577

Exemple calcul pour CCCSPR = 4 301 prises s'obtient en appliquant le poids de l'EPCI (hors QBO) = 10,10% X 42 577 prises restants à répartir phase 2

En résultant du calcul précédent, il convient d'ôter les prises imposées par le délégataire pour obtenir le « reste au choix » de chaque EPCI. Ainsi, avec les principes exposés en postulat, on obtient ci-dessous en jaune le nombre de prises Phase 2 par EPCI.

	QBO	CCCSPR	CCHPB	CCPBS	CCPF	CCA	DZCO	Qlé Co	Total
contrat partenariat 1M€ traduit en nombre de prises (445e/prises)		2 247							2 247
Prises imposées par le Délégataire	2 864	0	282	0	4 232	236	458	6 829	14 901
« Reste au choix » de chaque EPCI	0	4 301	3 313	9 797	2 378	6 185	306	4 259	30 540
Total prises par EPCI scénario synthèse	2 864	6 548	3 595	9 797	6 610	6 421	764	11 088	47 688
<i>Répartition(%) volumétrie phase 2</i>	<i>6,01%</i>	<i>13,73%</i>	<i>7,54%</i>	<i>20,54%</i>	<i>13,86%</i>	<i>13,47%</i>	<i>1,60%</i>	<i>23,25%</i>	<i>100,00%</i>





Il convient à ce stade d'arrêter le nombre de prises attribuées par EPCI afin que chaque EPCI puisse travailler à la territorialisation de ces prises sur leur territoire. Il conviendra par la suite de traduire ce nombre de prises en plaque ou SRO (périmètre technique de 200 à 500 prises).

Ainsi le quota de prises validé à cette étape, ne représente pas le nombre de prises qui sera réalisé en phase 2 pour chaque EPCI mais il devrait en être approchant.

Résolution :

Le Conseil d'Administration valide la répartition du nombre de prises attribuées par EPCI en Phase 2 de BTHD afin de permettre la territorialisation de celles-ci dans un second temps.

Le Président

Ludovic JOLIVET

Le Secrétaire

Hervé HERRY

Dépôt de la marque « destination Quimper Cornouaille »

La Région Bretagne souhaite protéger les noms des 10 Destinations bretonnes afin de continuer à les utiliser librement.

Quimper Cornouaille Développement demande donc l'autorisation de déposer la marque « Destination Quimper Cornouaille » à l'institut national de la propriété industrielle (INPI).

Résolution :

Le Conseil d'Administration autorise à l'unanimité, Quimper Cornouaille Développement à procéder aux démarches nécessaires en vue du dépôt de la marque « Destination Quimper Cornouaille » et autorise son Président à signer les pièces obligatoires.

Le Président

Le Secrétaire

Ludovic JOLIVET

Hervé HERRY

Pôle métropolitain de Cornouaille : composition du comité stratégique

1. Rappel :

Lors du Bureau du 13 mars et du conseil d'administration du 28 mars dernier, les présidents des EPCI de Cornouaille ont eu l'occasion d'échanger sur l'opportunité de créer un pôle métropolitain à l'échelle de la Cornouaille. Cette initiative a pour objectif de mettre en œuvre un projet intégré à l'échelle de la Cornouaille, les EPCI pouvant y transférer des compétences ou, plus simplement, déléguer des actions ainsi gérées à une échelle plus large. Un pôle métropolitain permet de peser face à l'émergence de villes au statut de métropole et de travailler de manière plus équilibrée avec Brest métropole, voire avec Rennes métropole.

Pour donner suite à la résolution prise lors du CA de mars, de lancer ce projet, une mission d'accompagnement a été sollicitée.

Objectifs de la mission d'accompagnement

- a) **Rédiger le projet de territoire 2018-2030**, tenant compte des priorités des EPCI ;
- b) **Préciser les compétences et les champs d'actions** du pôle métropolitain.
- c) **Définir les conditions techniques et juridiques de mise en œuvre**
- d) **Accompagner QCD et les EPCI dans la création effective du pôle.**

2. Attendu de la mission d'accompagnement

Livrable 1 : Rédiger le « projet de territoire » pour la Cornouaille (« POURQUOI ? »)

- *Enjeu* : identifier ce qui fédère les élus cornouillais.
- *Objectif* : - Orientations stratégiques d'un projet commun visant à :
 1. Affirmer l'identité cornouaillaise ;
 2. Peser sur les stratégies régionales ;
 3. Créer une Cornouaille plus opérationnelle.- Critères de définition de l'intérêt métropolitain.
- *Moyens* : entretiens avec les représentants des EPCI / groupes de travail et séminaire / analyse socio-économique du territoire.

Livrable 2 : Préciser les compétences et actions du pôle métropolitain (« QUOI ? »)

- *Enjeu* : préciser les champs d'actions retenus du pôle métropolitain cornouillais.
- *Objectif* : définir les compétences transférées et actions déléguées des EPCI au pôle métropolitain.
- *Moyens* : avec le concours des élus, élaboration des critères permettant d'identifier les compétences et actions à transférer/déléguer.

Livrable 3 : Définir les conditions techniques et juridiques de la création du pôle métropolitain et de sa mise en œuvre (« COMMENT ? »)

- *Enjeu* : définir la gouvernance, le financement et l'articulation du pôle métropolitain.
- *Objectif* : proposer l'organisation du pôle et définir son modèle de fonctionnement.
- *Moyens* : appui sur des compétences juridiques et administratives pour la création.

Livrable 4 : Accompagner QCD et les EPCI pour la création effective du pôle métropolitain (« FAIRE »)

- *Enjeu* : assurer le bon déroulement de la procédure de création du pôle.
- *Objectif* : optimiser la procédure de création.
- *Moyens* : accompagnement juridique et administratif.

Un point d'avancement sera fait en Bureau à l'issue de chaque livrable

3. Calendrier prévisionnel

L'exécution de la mission est fixée à **une durée d'environ 18 mois, de juillet 2017 à décembre 2018** suivant le calendrier suivant :

	2017								2018											
	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Consultation des prestataires																				
Livrable 1																				
Livrable 2																				
Livrable 3																				
Livrable 4																				

Création du pôle métropolitain

Étapes, en interne :

- 4 mai : validation du cahier des charge ;
- 5 au 17 mai : avis des EPCI (présidents et DGS) / recherche de prestataires ;
- 18 mai : lancement de la consultation auprès des prestataires ;**
- 14 juin : date limite de dépôt des offres par les prestataires ;**
- 14 au 17 juin : analyse des offres ;
- 29 juin : audition des prestataires (comité stratégique) ;
- début juillet : notification du marché au prestataire retenu ;
- juillet ou septembre : réunion de lancement.

Un comité stratégique composé de 5 personnes est constitué pour auditionner les prestataires et assurer le suivi de la mission, soit Ludovic Jolivet, Erwan Le Floch, Raynald Tanter, André Fidelin et Hervé Herry.

Le Conseil d'administration a pris acte de cette information.

Les Assises de la mer et de la Pêche du 21 et 22 septembre 2017

Les Assises de la mer et de la Pêche se dérouleront les 21 et 22 septembre prochain à Quimper. Cinq EPCI dont Quimper Bretagne Occidentale participent à l'organisation de cet évènement dont l'objectif est d'avoir un stand commun et des actions communes à l'échelle de la Cornouaille.

Le Conseil d'administration a pris acte de cette information.